

# Pouvoir d'un copropriétaire décédé ensuite

## Par Bailleur, le 04/03/2017 à 15:47

## Bonjour,

Un copropriétaire donne un pouvoir pour l'AG annuelle, et il décède entre cette signature et la date effective de l'AG.

Décédé, il ne peut participer à l'AG et est noté absent et non représenté (sa succession n'ayant pas eu le temps d'être déterminée) ?

Ou bien son pouvoir est-il valide et le mandataire peut-il valablement voter lors de cette AG ? Merci de vos éclairages.

# Par youris, le 04/03/2017 à 18:09

#### bonjour,

l'article 2003 du code civil indique que le mandat (=pouvoir) prend fin par la mort du mandant. donc le pouvoir de ce copropriétaire décédé n'était plus valide depuis son décès. salutations

### Par Bailleur, le 04/03/2017 à 22:40

Merci beaucoup pour votre réponse, claire et argumentée.